



Déclaration CHSCT Ministériel Travail du 11 juillet 2019

En plein milieu de l'été dernier, une circulaire tombait et sans annonce préalable, mettait fin aux missions des services développement économique des DIRECCTE pour recentrer le pôle 3E sur « *le suivi des dossiers de restructuration les plus sensibles* », et mettait en place un plan social de grande envergure au sein des UR. Cette même circulaire entamait un processus de mutualisation, au sein des préfectures, des budgets des services supports des services départementaux.

Les agent-es auront donc appris par Légifrance la fin de leur mission et à leur retour de vacances, se sont entendu demander par leurs chefs, quels reclassements elles/ils envisageaient.

En CHSCT-M (incompétent formellement sur les services du Ministère de l'économie), le numéro 2 de la DGEFP, Michel Ricochon, était venu confirmer que les annonces comme les premiers accompagnements des agent-es ne s'étaient pas déroulés de la meilleure des manières.

C'est donc avec inquiétude que nous attendions les premières discussions sur la Réforme territoriale de l'Etat.

Et il a fallu attendre...

En CTM en janvier, la secrétaire générale des Ministères sociaux ne parle que de rapprochement des DIRECCTE et des services de la cohésion sociale. Pour autant nos organisations syndicales s'inquiétaient d'une lettre de mission du 1^{er} Ministre qui annonçait sans ambiguïté le lancement de travaux d'audits en vue de la « *mise en place de secrétariats généraux communs à l'ensemble des services de l'Etat à l'échelon départemental* ». Et les ministères sociaux en faisaient explicitement partie. On nous a répondu que ce projet ne concernait pas les UD des DIRECCTE.

En avril 2019 de nouvelles fuites font état de la mise en DDI des UD, mais encore une fois la secrétaire générale explique que rien n'est fait et que ce n'est pas le projet...

Le 16 mai 2019, « fuitent » deux circulaires annonçant le passage en DDI des services des UD. On nous dit encore une fois que ce rapport n'est que provisoire avant que ne sorte, quasiment à l'identique la circulaire du 12 juin 2019, cette fois bien officielle.

Lors du dernier CHSCT-M, le 7 juin 2019, vous nous aviez indiqué vouloir rapidement réunir les CTM des ministères sociaux (avant le 10 juillet) et dans la foulée les CHSCT-M, pour discuter des garanties qui pourront être données aux agent-es (impact sur les conditions de travail, évolution de carrière, garanties statutaires, etc...), l'objectif étant de définir un cadre, des règles et procédures, qui sécuriseront les agent-es...

Pour autant, alors que le CTM ne s'est toujours pas réuni, et que les garanties annoncées ne sont toujours pas présentées, vous convoquez le CHSCT-M sur un ordre du jour comportant 3 points, dont le cahier des charges d'une mission d'expertise sur les conséquences du projet OTE sur les conditions de travail, pour une durée initialement prévue de ... deux heures.

Autant dire que tant sur la question de la transparence sur les mesures projetées que sur celle de votre réelle volonté d'agir sur les répercussions de cette réforme en termes de conditions de travail, nous sommes très sceptiques. Ce silence organisé est source d'angoisse, de risque psychosocial majeur pour les collègues.

Cette réforme, nos services n'en avait vraiment pas besoin ! Les services déconcentrés sont désorganisés et subissent toujours les conséquences de la réforme territoriale, au moment où l'on s'apprête une nouvelle fois à casser les équipes, les missions. En départements et en régions, la baisse constante des effectifs a déjà mis les services à bout.

De plus cette réforme va encore dégrader le service rendu aux usagers. Nous ne sommes pas les seuls à le penser car même la haute administration émet de très forts doutes : le rapport des trois inspections générales IGA, IGJS et IGCCRF, rendu public récemment, pointe « *une administration territoriale particulièrement fragilisée du fait de la réduction de ses moyens, un objectif d'économie qui ne saurait à lui seul convaincre ni les agents ni l'encadrement* ».

Dans votre document d'appui à la réalisation d'une expertise sur l'impact de la réorganisation territoriale, vous faites vous-même le constat de l'ampleur de la réforme et de ses conséquences qui seront majeures sur les conditions de travail des agent-es.

Comment voudriez-vous que le CHSCT-M accepte une expertise limitée à l'échelon régional, n'intégrant ni les unités départementales, ni l'administration centrale ; une expertise qui exclut une grande partie de nos collègues de travail, ceux des futures DDI et ceux transférés ; une expertise dont le cahier des charges reste très flou sur la mutualisation RH ?

Ce projet relève plus d'une analyse d'impact qui incombe à l'administration que du droit d'expertise du CHSCT.

Par ailleurs nous nous interrogeons sur les moyens alloués à cette mission (nombre de services et nombre d'agent-es rencontrés en entretiens, ...), qui en l'état, on le craint, risquent d'être dérisoires au vue de la tâche à accomplir et des délais très contraints qui sont déjà fixés.

A l'annonce des projets de circulaires, certains préfets ont déjà décidé de prendre des mesures impactant les conditions de travail de nos collègues. C'est notamment le cas de nos collègues du Puy en Velay, dont le projet de déménagement est bloqué et travaillent au quotidien dans des conditions déplorables suite à l'incendie des locaux.

Nous constatons une nouvelle fois que vous avez refusé, en violation du règlement intérieur, l'inscription de points demandés par le secrétaire, dont ceux non traités à la dernière réunion faute de temps : point d'étape sur les préconisations du rapport du CHSCT-M sur la fusion des DIRECCTE ou encore le refus des expertises.

Vous avez récemment confirmé le refus d'expertise pour risque grave votée par le CHSCT-M en octobre 2018 sur la situation des contrôleur·ses du travail, afin de prendre les mesures de prévention nécessaires pour la santé des agent·es. Vous considérez que la situation de fin de PTE, et que l'arrêt de toutes les négociations sur l'avenir et la carrière des contrôleur·ses du travail au sein du Ministère ne sont pas générateurs de risque pour les contrôleur·ses (environ 1000) totalement exclu·es du dispositif de passage en IT. Vous n'êtes pas sans ignorer que chaque année les résultats tant du CRIT que de la liste d'aptitude génèrent son lot de souffrance et d'inquiétude. Vous savez que cette année particulièrement à l'annonce de la dernière liste d'aptitude pour la dernière promotion, une collègue écartée au dernier moment sans raison légitime a dû être secourue urgemment par les pompiers sur son lieu de travail à l'occasion d'un entretien sur son avenir professionnel avec son RUD. Nous maintenons que la situation vécue actuellement par les contrôleur·ses du travail est violente et les répercussions potentielles sur leur santé sont plus qu'avérées.

Alors que partout les conditions de travail des agent·es se sont fortement dégradées ces dernières années, au gré des réformes successives, l'urgence n'est pas à la mise en œuvre d'une énième réforme destructive des services publics mais de stabiliser et de renforcer les organisations de travail, - ce qui était d'ailleurs une des principales préconisations formulée dans l'étude conjointe DRH-CHSCT-M sur l'impact de la réforme territoriale de 2017, que vous mettez pourtant aujourd'hui en avant pour mener cette nouvelle réorganisation.

Les incohérences de la gestion de la fonction publique se multiplient et aggravent les risques psycho-sociaux pour tous les agent.e.s. Nous le dénonçons à nouveau donc fortement ici, en CHSCT-M, dont le rôle doit être de veiller à la meilleure santé des agent.e.s plutôt que d'accompagner la dernière lubie managériale censée économiser des moyens sans jamais se poser la question des besoins des usager.e .s en termes de services publics et du sens du travail qui en découle.